



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 28 octobre 2021 à 16H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller

Absences

Daniel Arteau, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général et greffier par intérim et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1. Autorisation de dépense / Remplacement de ponceau Colonie
 - 3.2. ERRATUM / Cession du lot 6 451 462 résolution 21-09-317
4. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents incluant le maire,

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution No 21-10-349

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question

3. RÉSOLUTIONS

3.1 AUTORISATION DE DÉPENSE / REMPLACEMENT DE PONCEAU COLONIE

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent procède à des travaux pour la gestion des eaux de surface dans le cadre du programme PSREE;

ATTENDU qu'un ponceau situé sur les terrains appartenant à la Fiducie de la Colonie nécessite une réparation urgente empêchant l'application des travaux du programme de la Ville;

ATTENDU que la Fiducie de la Colonie a demandé à la Ville de procéder à la réalisation des travaux;



EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par résolution **21-10-350**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'une dépense allant jusqu'à 29 500 \$ plus taxes applicables à la firme *Les Excavations C.A.T. Inc;*

QU'une partie des coûts en lien au remplacement du ponceau seront refacturés à la Fiducie de la Colonie;

QUE ces dépenses sont faites dans le cadre du projet PSREE;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 521.

3.2 ERRATUM / CESSION DU LOT 6 451 462 SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA CHAPELLE

ATTENDU la demande formulée par les propriétaires du lot 3 514 575, visant à acquérir, de la Ville de Lac-Sergent, le lot 6 451 462 du cadastre du Québec;

ATTENDU la description technique de l'arpenteur-géomètre Élisabeth Genois, en date du 20 juillet 2020 portant la minute 18796 faisant état d'une parcelle de 294,4 mètres carrés qui devra être cédé à l'acheteur par la Ville de Lac-Sergent pour être regroupé sur le terrain portant le numéro de lot 3 514 575 dans le cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire
Par la résolution **21-10-351**

QUE le Conseil cède à Florian Hardy et Josée Paquet, le lot 6 451 462, pour un montant de 6 000 \$ taxe incluses;

QUE les frais relatifs à la réalisation de la transaction, honoraires professionnels et déboursés, sont assumés par l'acheteur;

ET QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise Monsieur Le Maire et/ou le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.



6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution No 21-10-352

QUE la séance soit levée à 16H45.

YVES BÉDARD
MAIRE

Vincent Rolland
Directeur général et greffier par intérim